



Les **Rencontres** de l'Agence



MARDI 12 OCTOBRE DE 10H30 À 12H15

L'ESPACE PUBLIC MÉTROPOLITAIN

NOUVELLES PERSPECTIVES, NOUVELLES AMBITIONS





Ordre du jour

10h30 : Accueil

Francis VERCAMER, Président de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

10h40 : Le projet de Charte de l'espace public métropolitain

Bernard GERARD, Vice-président Voirie et Qualité des espaces publics de la Métropole Européenne de Lille

Gabriel MONVILLE, Directeur adjoint Espace public et Voirie

11h00 : De l'espace public de la mobilité à l'espace public multi-service

Dominique ALBA, Directrice générale de l'Atelier Parisien d'Urbanisme

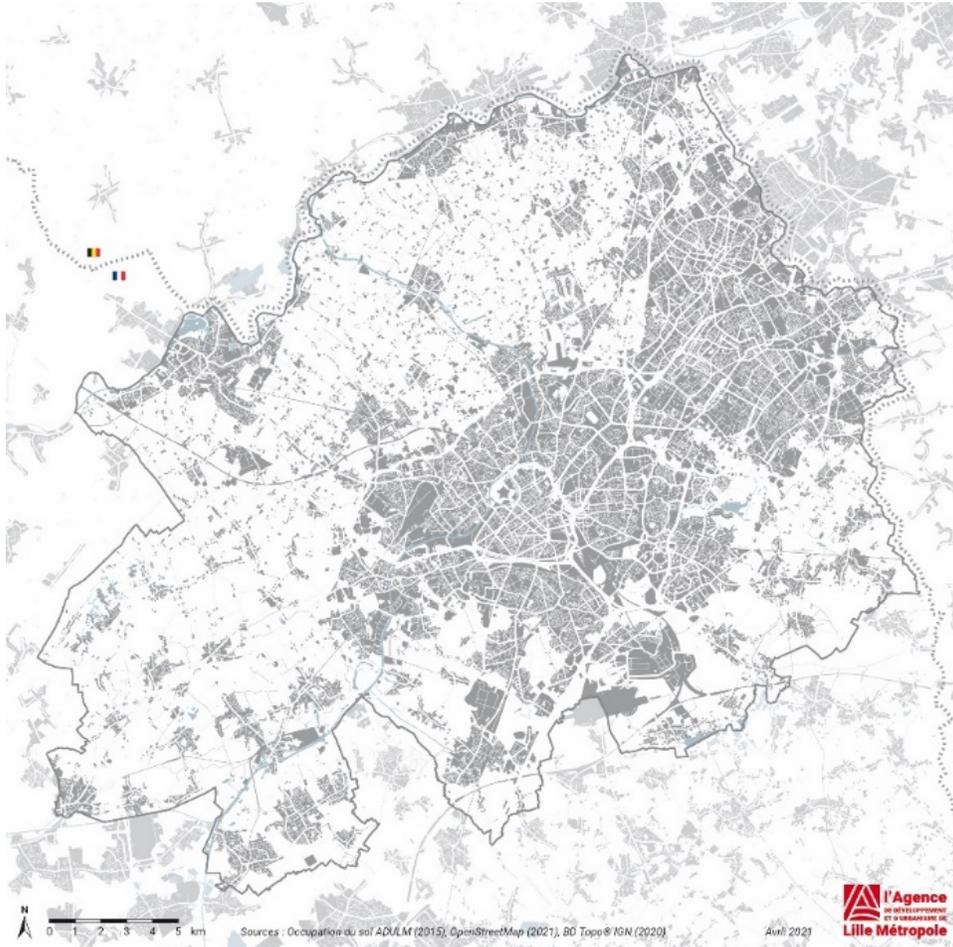
11h30 : Echanges et débat

12h15 : Conclusion

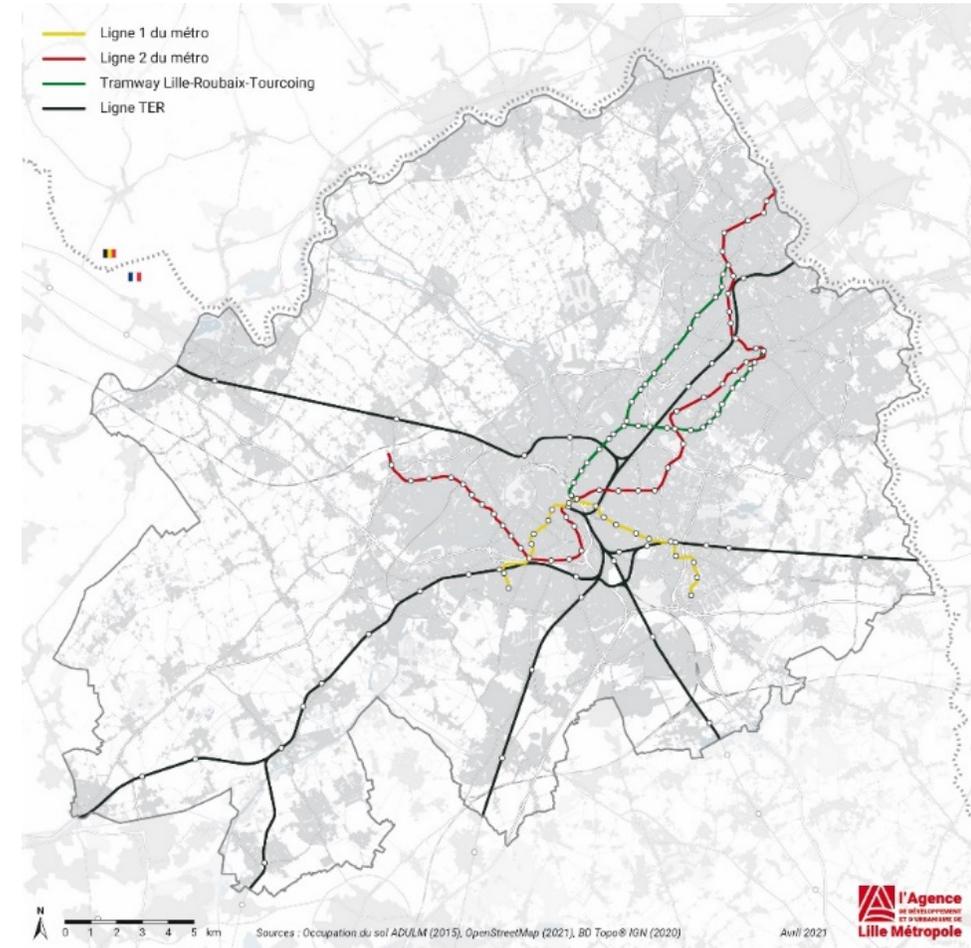
CHARTRE DE L'ESPACE PUBLIC MÉTROPOLITAIN

12 octobre 2021

Espace public métropolitain



95 communes
3800 km de voirie MEL
650 ouvrages d'art



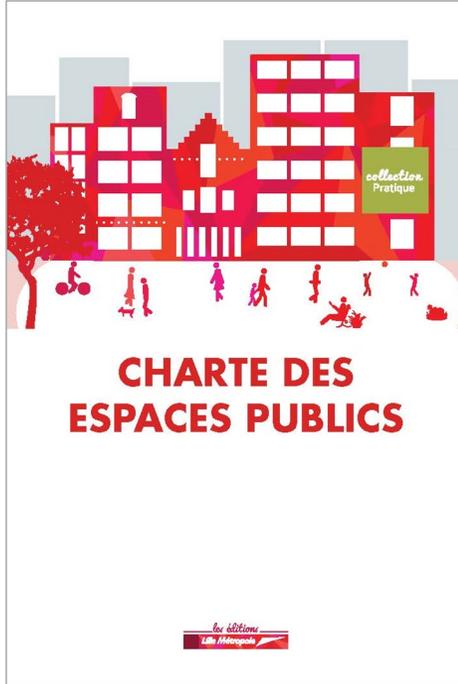
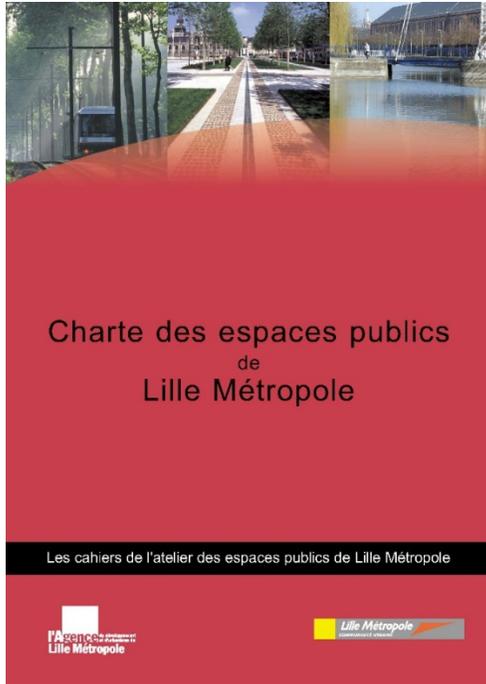
39 places de gares TER
60 stations de métro
36 arrêts de tram

Espace public métropolitain

- > MOBILITÉ & ACCESSIBILITÉ
(OBJECTIF D'UNE MOBILITÉ BAS CARBONE)
- > CADRE DE VIE QUOTIDIEN
- > COHÉSION MÉTROPOLITAINE, VIVRE ENSEMBLE
- > ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Charte de 2007

Rééditée en 2013



LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

Des espaces répondant aux attentes des usagers
L'espace public, expression d'une culture
Des espaces publics inscrits dans une perspective durable

LES GRANDES ORIENTATIONS

Le dessin des limites
Le traitement des sols
Le renforcement de la présence du végétal
La mise en valeur de l'eau
La cohérence du mobilier urbain
La mise en lumière des espaces publics
L'art dans la ville

LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

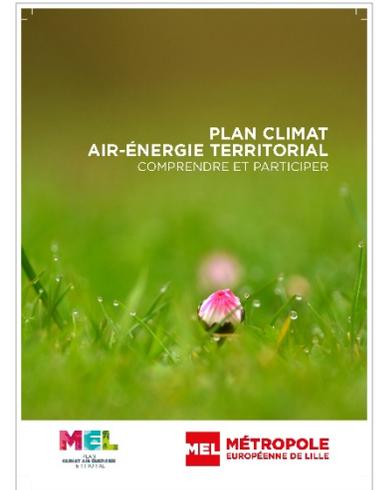
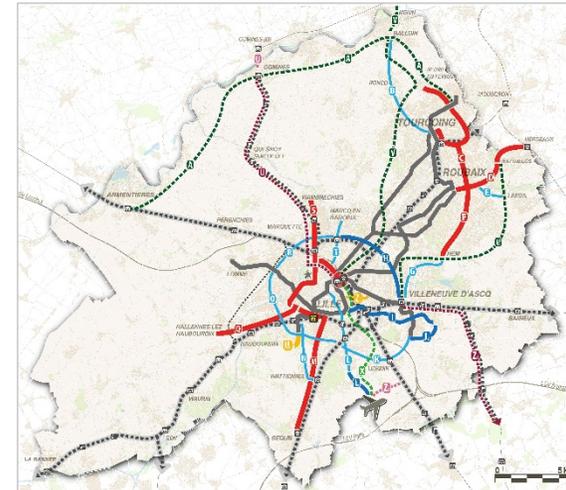
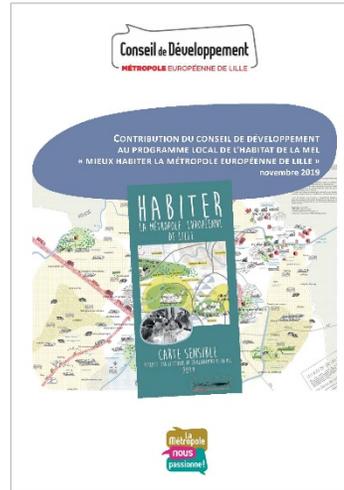
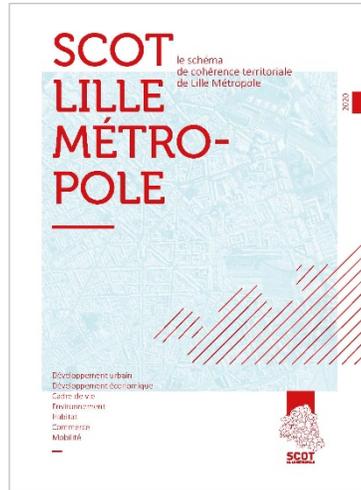
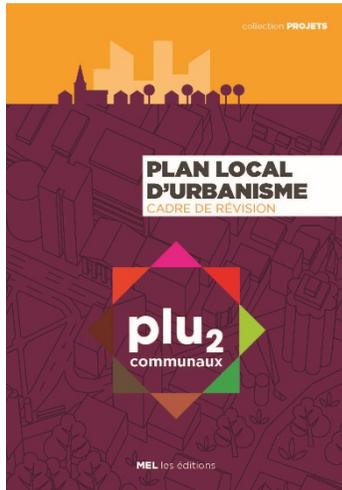
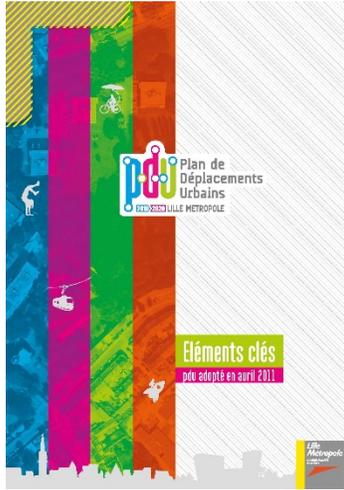
Les entités paysagères métropolitaines
Les rues et boulevards
Les réseaux de transports en commun
Les grands équipements structurants

LA DÉMARCHE ET LA CONDUITE DE PROJET

L'élaboration de la commande
La gestion des temps du projet
Le dispositif de suivi et pilotage du projet
La concertation
L'évaluation
La constitution d'une culture commune

Evolution des orientations métropolitaines

Synergies à mettre en œuvre pour une politique urbaine transverse



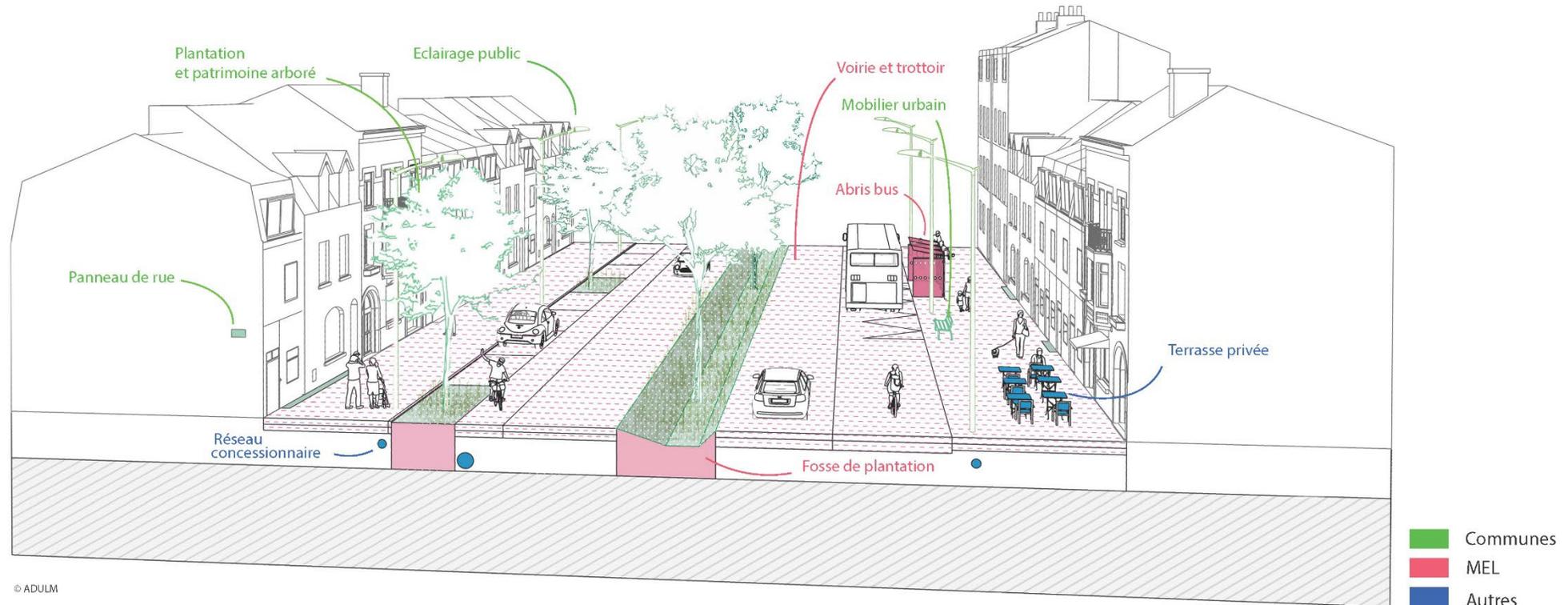
Mobiliser les acteurs qui produisent de l'espace public

> Le dialogue MEL / communes sur les projets d'espace public

est prépondérant dans la qualité des aménagements

> Des associations ou organismes qui sont parties prenantes

Conseil de développement, milieu associatif...



Espace public métropolitain: répartition des compétences

Des ambitions partagées par la MEL et les communes

1. AMÉLIORER LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC
2. GARANTIR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE
3. INTÉGRER TOUS LES USAGES ET USAGERS
4. CONCEVOIR DES ESPACES PUBLICS ADAPTÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

AMBITION 1 :

Améliorer le partage de l'espace public

En faveur d'une mobilité bas-carbone

Rééquilibrer les différents modes de déplacement dans l'espace public

Donner envie de marcher et d'utiliser les modes actifs



AMBITION 1 :

Améliorer le partage de l'espace public



AMBITION 2 :

Garantir la résilience du territoire

Participer à l'adaptation du territoire au changement climatique

Créer des aménagements répondant aux enjeux climatiques et de santé

Renaturer l'espace public



AMBITION 2 :

Garantir la résilience du territoire



GESTION DE L'EAU



BIODIVERSITÉ ET VÉGÉTAL



MATÉRIAUX ECO-RESPONSABLES

AMBITION 3 :

Intégrer tous les usages et usagers

**Assurer le confort d'usage et
l'accessibilité pour tous les usagers**

**Faire évoluer l'espace public dans le
temps et intégrer les nouveaux usages**

**Favoriser la coproduction de l'espace
public**



AMBITION 3 :

Intégrer tous les usages et usagers



PARTICIPATION DES USAGERS



RECOURS À L'EXPÉRIMENTATION



TOUS LES AGES DE LA VIE ET PMR

AMBITION 4 :

Concevoir des espaces publics adaptés à leur environnement

Assurer une haute qualité dans la conduite du projet et l'aménagement des espaces publics

Favoriser la cohérence, la qualité esthétique et la pérennité de l'espace public

Faire de l'aménagement des espaces publics un levier de l'attractivité et de l'identité des territoires



AMBITION 4 :

Concevoir des espaces publics adaptés à leur environnement

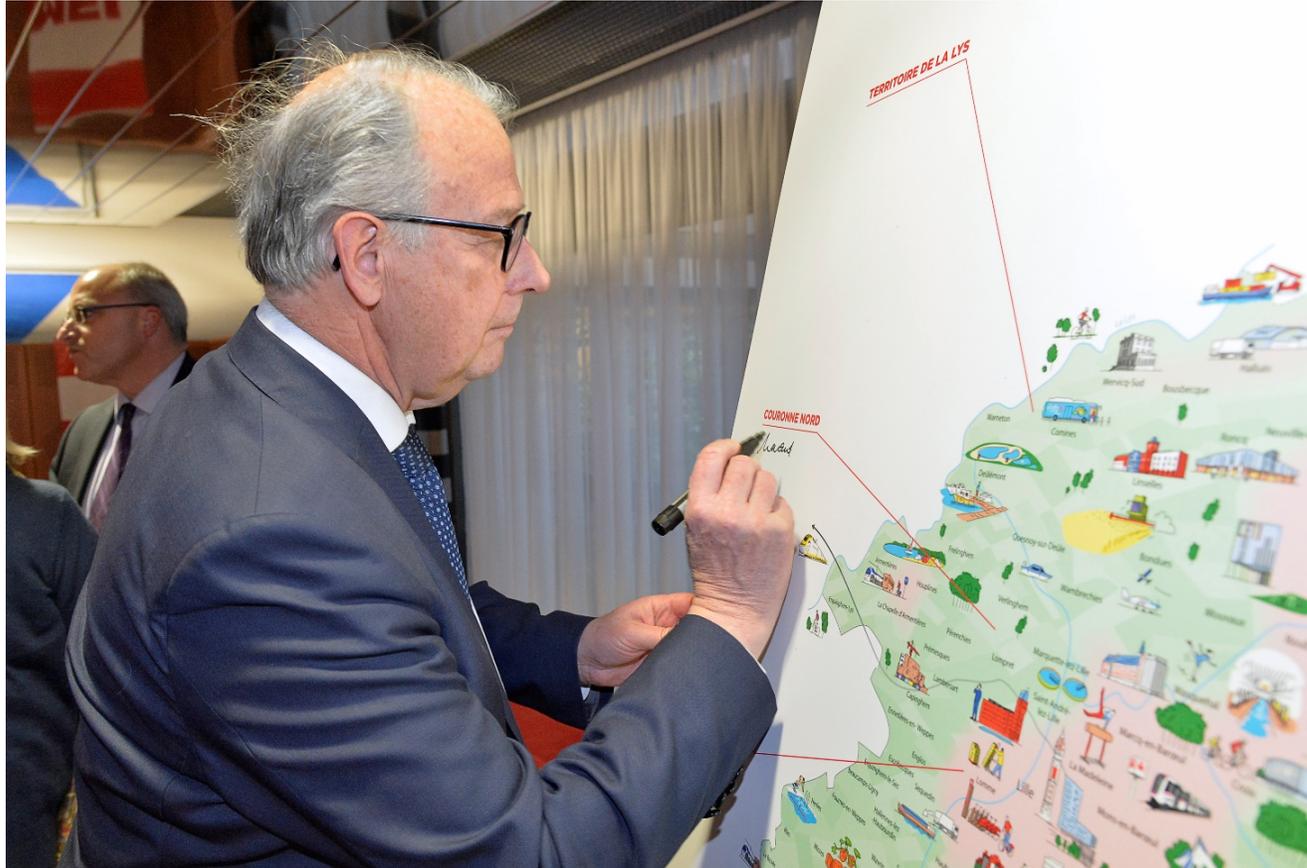


SOBRIÉTÉ ET LISIBILITÉ DES AMÉNAGEMENTS



QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Une charte avec des engagements



↓ Décembre 2021 :

**Version 1.0 de la Charte
Adoption du PPI**

↓ Février 2022 :

Approbation de la Charte

↓ Année 2022 :

Diffusion et application de la charte

*Si besoin, consolidation en fonction des
retours d'expériences*

... à appliquer tout au long du mandat

- > UN DOCUMENT DÉLIBÉRÉ PAR LA MEL, ET CORRÉLÉ AU PPI
- > UN DOCUMENT PARTAGÉ (VOIRE SIGNÉ) PAR LES COMMUNES
- > UN DOCUMENT SOCLE ET DES GUIDES TECHNIQUES (EXISTANTS OU À CONSTRUIRE/ACTUALISER)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE